

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 2 août 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 2 août 2016, a arrêté 1 projet de délibération du Congrès, adopté 3 délibérations du gouvernement et 12 arrêtés, et a examiné 14 dossiers d'étrangers.

1. Projet de délibérations du Congrès

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif aux parcours individualisés de formation professionnelle continue agréés par la Nouvelle-Calédonie. Il concerne la définition d'un nouveau cadre réglementaire pour les trois dispositifs individualisés de formation professionnelle financés par le gouvernement, à savoir : les bourses territoriales de formation, la mobilité Québec et la mobilité Métropole.
> [Voir communiqué détaillé](#)

2. Délibérations du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin d'interjeter appel au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (affaire Mme Eve Griffon).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (affaire M. Raymond Boula Selefen).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal du travail de Nouméa (affaire M. Jérôme Pourtau).

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté approuvant le budget supplémentaire 2016 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (Apican). > [Voir communiqué détaillé](#)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant nomination du directeur adjoint en charge du pôle consommation et prix, et du chef du service de la protection du consommateur de la direction des Affaires économiques (DAE). Nomination de Lionel Borgne.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant agrément en qualité de société d'agent de comptabilité, la Sarl Pacific Compta implantée à Lifou.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant agrément de la Sarl Oasis De Tendea au régime fiscal privilégié à l'importation de matériaux et d'équipements pour la réalisation d'un investissement hôtelier touristique (construction d'un gîte touristique de 4 unités d'hébergement sur la commune de Farino).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant approbation du compte administratif 2015 de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA). Le résultat négatif de la section de fonctionnement traduit une baisse de la commande publique notamment. Dans ce cadre, l'établissement étudie des voies de développement de son activité, et une convention d'objectifs et de moyens doit être signée entre l'ETFPA et la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie a par ailleurs entamé une réflexion d'ensemble afin de réorganiser la formation continue en Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté prorogant d'un an la durée de validité des référentiels de diplômes de la Nouvelle-Calédonie. Il concerne les diplômes d'ambulancier, d'aide médico-psychologique et de moniteur éducateur, dans l'attente de la constitution des groupes de travail chargé de leur réexamen.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté fixant la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès durant l'intersession de septembre à novembre 2016.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté modifiant l'arrêté n° 2015-2749/GNC du 1er décembre 2015 portant approbation des tarifs de la société Air Calédonie. Il concerne la correction d'une erreur de saisie pour les tarifs du fret sur la liaison Nouméa-Lifou.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'attribution d'une dotation obligatoire de fonctionnement au lycée agricole et général de Nouvelle-Calédonie (30 000 000 F).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'attribution de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2016 (classe scientifique santé et environnement durable - 702 056 F).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'attribution d'une subvention à l'école primaire publique de Yaté (Province Sud) dans le cadre du projet éducatif « classe natation » au titre de l'exercice 2016 (107 900 F).

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté autorisant le Museum National d'Histoire Naturelle à mener la campagne scientifique KANACONO dans le parc naturel de la mer de Corail, du 8 au 31 août. > [Voir communiqué détaillé](#)

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 3 avis favorables sur des demandes de visas de long séjour, 4 avis favorables sur des demandes d'autorisations de travail et 5 avis favorables sur des demandes de renouvellement d'autorisations de travail.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 3 avis favorables relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie (Yvonnick Le Joly, Joseph Alaimo et Thierry Jan).